



COMMUNE DE SAINT JEAN DU GARD

Délibérations du Conseil Municipal du 26 février 2018 à 18h 00

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU GARD est convoqué en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses réunions **le 26 février 2018 à 18H 00.**

Le Maire,
Michel RUAS.

L'an deux mil dix-huit et le vingt-six février, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel RUAS Maire.

Suite à l'appel de présence, l'Assemblée est ainsi constituée :

Présents: Michel RUAS, Sabine BRETONVILLE, Jean-Pierre BROQUIN, Martine COSTE, Kévin DAMBROSIO, Jean-Marie DAUPHIN, Lionel DUMAS, Yves GALTIER, Gisèle GEOFFRAY, Didier GOUT, Sylvie JULLIAN, Sinazou MONE, Emile MOREAU, Marie-Ange SABOYA, Martine VIGOUROUX.

Procurations: Carine FOURNIER donne procuration à Yves GALTIER, Manuel HERNANDEZ donne procuration à Didier GOUT, Mireille LALLEMAND donne procuration à Sylvie JULLIAN.

Absents excusés: Michel ANTHERIEU, Martin BOODT, Claire-Lise CAVALIER, Aliénor MEYNADIER.

Absent: Alexandra FOSSAT.

oooooooooooooooooooooooooooo

Monsieur Michel RUAS ouvre la séance et fait constater que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à désigner le secrétaire de séance. Madame Gisèle GEOFFRAY est candidate et après vote du Conseil, elle est élue à l'unanimité.

Ensuite, le Président soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

oooooooooooooooooooooooooooo

N°2018_02_028 – MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- vidéo protection – approbation du projet de mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection – demande de financement à l'Etat au titre de la DETR 2018 – annule et remplace la délibération n°2017_04_054

- autorisation de signer la convention d'occupation des locaux communaux avec l'Association « Les Chars St Jeannais ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2018_02_029 – DENOMINATION DE VOIE : CHEMIN ALBIN MERCOIRET (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2018_01_003)

Madame Sylvie JULLIAN rappelle à l'Assemblée la délibération n°2018_01_003 du 30 janvier 2018 et lui présente le projet de dénommer une voie : Chemin Albin MERCOIRET.

L'implantation géographique est déterminée selon le plan cadastral joint à la présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2018_02_030 – DESIGNATION DU CORRESPONDANT AUPRES DU C.A.U.E. (CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée,

Vu la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture,

Vu le décret n°78-172 du 9 février 1978 portant approbation des statuts types des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement mentionnés au titre II de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture,

Vu le courrier en date du 18 janvier 2018 de la Présidente du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard, Madame Maryse GIANNACCINI,

Considérant que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard assure la promotion de la qualité architecturale et intervient en matière d'urbanisme, d'environnement et des paysages,

Considérant que la loi a confié aux Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement un rôle de sensibilisation, d'information ainsi qu'une mission de développement de la participation de nos concitoyens sur toutes ces thématiques,

Considérant la proposition du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard de désigner un correspondant du CAUE dont les attributions sont les suivantes:

1 – Invité aux manifestations du CAUE, ce correspondant sera amené s'il le souhaite à siéger au sein du Conseil à titre consultatif. Il pourra ainsi prendre une part active aux travaux de réflexion, et apporter son témoignage.

2 – Le correspondant bénéficiera d’une information permanente en matière d’environnement, de transition énergétique, de promotion du patrimoine au sens large et pourra solliciter le CAUE sur toutes les questions en la matière.

3 – Le correspondant pourra contribuer aux initiatives du CAUE, notamment sa participation à un jury chargé de valoriser chaque année un certain nombre de projets en matière d’habitat, de protection de l’environnement et de valorisation du patrimoine.

L’ensemble de ces actions conduites par le CAUE a vocation à confronter des regards différents à travers des témoignages, des positionnements, des expériences, qui permettront de mieux appréhender la réalité du territoire gardois et réfléchir à son avenir.

La durée du mandat est de trois ans.

En conséquence, il vous est proposé de désigner Madame LALLEMAND Mireille en qualité de correspondant du Conseil d’Architecture, d’Urbanisme et de l’Environnement du Gard.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L’UNANIMITE.

N°2018_02_031 – COMPTE DE GESTION 2017 DE L’ASSAINISSEMENT

Madame Gisèle GEOFFRAY présente :

Après s’être fait présenter le budget de l’exercice primitif de l’exercice 2017 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats, le compte de gestion est dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l’état de l’actif, l’état du passif, l’état des restes à payer,

Après s’être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Madame Gisèle GEOFFRAY propose à l’Assemblée :

✕ de statuer sur l’ensemble des opérations effectués du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, ainsi que l’exécution du budget de l’exercice 2017 et sur la comptabilité des valeurs inactives,

✕ de déclarer que le compte de gestion dressé pour l’exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire n’appelle d’observation ni de réserve de sa part,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L’UNANIMITE.

N°2018_02_032 – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE L'ASSAINISSEMENT

Madame Gisèle GEOFFRAY présente :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2017 concernant l'Assainissement, il est proposé au Conseil Municipal :

× de donner acte de la présentation faite du compte administratif dressé par le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat de clôture Exercice 2016	Part affectée à l'investissement Exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture Exercice 2017
INVESTISSEMENT	5 245,79		- 160,70	5 085,99
EXPLOITATION	11 191,70		9 055,00	20 246,70
TOTAUX	16 437,49		8 894,30	25 331,79

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total
EXPLOITATION				
DEPENSES	32 405,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	32 405,00	9 055,00	0,00	9 055,00
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	51 650,79	33 317,30	0,00	33 317,30
RECETTES	51 650,79	33 156,60	0,00	33 156,60
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	84 055,79	33 317,30	0,00	33 317,30
TOTAL GENERAL DES RECETTES	84 055,79	42 211,60	0,00	42 211,60

Après discussion, le compte administratif de l'exercice 2017 de l'Assainissement est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, Monsieur Michel RUAS sort de la salle et ne prend part au vote.

Madame Gisèle GEOFFRAY propose à l'Assemblée l'adoption de ce compte :

ADOpte A L'UNANIMITE.

Le rapporteur présente de manière détaillée le compte administratif 2017 de l'Assainissement.

N°2018_02_033 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ASSAINISSEMENT

Madame Gisèle GEOFFRAY présente :

Vu l'excédent d'exploitation cumulé au 31/12/2017 soit 20 246,70 €

Vu l'excédent d'investissement cumulé au 31/12/2017 soit 5 085,09 €

Décide de reprendre l'excédent d'exploitation soit 20 246,70 € au compte 002 excédent antérieur reporté, section d'exploitation recettes et l'excédent d'investissement reporté soit 5 085,09 € au compte 001, excédent antérieur reporté, section investissement recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2018_02_034 – BUDGET PRIMITIF 2018 DE L'ASSAINISSEMENT

Madame Gisèle GEOFFRAY présente le projet de budget primitif 2018 de l'Assainissement qui est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

C'est ainsi que :

- ✕ les recettes et les dépenses d'exploitation s'équilibrent à la somme de 20 246,70 €.
- ✕ les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à la somme de 40 000,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

Le rapporteur présente l'ensemble du budget primitif 2018 de l'Assainissement à l'Assemblée en détaillant les investissements à venir au quartier de « Cachar » et au quartier de la « Gare ».

N°2018_02_035 – COMPTE DE GESTION 2017 DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Monsieur Didier GOUT présente :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats, le compte de gestion est dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Monsieur Didier GOUT propose à l'Assemblée :

- ✕ de statuer sur l'ensemble des opérations effectués du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, ainsi que l'exécution du budget de l'exercice 2017 et sur la comptabilité des valeurs inactives,

✕ de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire n'appelle d'observation ni de réserve de sa part,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2018_02_036 – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Monsieur Didier GOUT présente :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2017 concernant la Maison de Santé Pluridisciplinaire, il est proposé au Conseil Municipal :

✕ de donner acte de la présentation faite du compte administratif dressé par le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat de clôture Exercice 2016	Part affectée à l'investissement Exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture Exercice 2017
INVESTISSEMENT	61 326,23		- 19 963,13	41 363,10
FONCTIONNEMENT	22 367,50		1 082,80	23 449,70
TOTAUX	83 693,73		- 18 880,93	64 812,80

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	61 326,23	19 963,13	0,00	41 363,10
RECETTES	61 326,23	0,00	0,00	61 326,23
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	54 667,50	31 203,90	0,00	23 463,60
RECETTES	54 667,50	32 286,10	0,00	22 381,40
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	115 993,73	51 167,03	0,00	64 826,70
TOTAL GENERAL DES RECETTES	115 993,73	32 286,10	0,00	83 707,63

Après discussion, le compte administratif de l'exercice 2017 de la Maison de Santé Pluridisciplinaire est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, Monsieur Michel RUAS sort de la salle et ne prend part au vote.

Monsieur Didier GOUT propose à l'Assemblée l'adoption de ce compte :

ADOpte A L'UNANIMITE.

Le rapporteur présente de manière détaillée le compte administratif 2017 de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et précise que les loyers qui seront encaissés pour l'année

2018 seront en légère baisse du fait du départ du dentiste mais qui sera en partie compensée par l'arrivée d'autres professionnels de santé.

Monsieur le Maire a transmis un courrier afin d'avoir plus de précisions concernant ces arrivées et ce départ mais nous n'avons, à ce jour, pas eu de réponse.

Jean-Pierre BROQUIN : par rapport au dentiste, a-t-on des pistes pour son remplacement ?

Le Maire : non, pourtant il laisse gratuitement tout le matériel en place à son éventuel repreneur. Cette Maison de Santé Pluridisciplinaire a un coût non négligeable pour la Commune.

Jean-Pierre BROQUIN : seulement si on n'a pas de nouveaux médecins qui viennent s'installer sur ST JEAN....

N°2018_02_037 – AFFECTATION DES RESULTATS DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Monsieur Didier GOUT présente :

Vu l'excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2017 soit 23 449,70 €

Vu l'excédent d'investissement cumulé au 31/12/2017 soit 41 363,10 €

Décide de reprendre l'excédent de fonctionnement soit 23 449,70 € au compte 002 excédent reporté, section de fonctionnement recettes

Décide de reprendre l'excédent d'investissement soit 41 363,10 € au compte 001, excédent d'investissement antérieur reporté, section d'investissement recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

Le rapporteur présente l'ensemble du budget primitif 2018 de la Maison de Santé Pluridisciplinaire à l'Assemblée.

N°2018_02_038 – BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Monsieur Didier GOUT présente le projet de budget primitif 2018 de la Maison de Santé Pluridisciplinaire qui est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

C'est ainsi que :

✕ les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 51 449,70 €.

✕ les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à la somme de 41 363,10 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N°2018_02_039 – COMPTE DE GESTION 2017 DE L'AQUARIUM

Madame Gisèle GEOFFRAY présente :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats, le compte de gestion est dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Madame Gisèle GEOFFRAY propose à l'Assemblée :

✕ de statuer sur l'ensemble des opérations effectués du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, ainsi que l'exécution du budget de l'exercice 2017 et sur la comptabilité des valeurs inactives,

✕ de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire n'appelle d'observation ni de réserve de sa part,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N°2018_02_040 – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE L'AQUARIUM

Madame Gisèle GEOFFRAY présente :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2017 concernant l'Aquarium, il est proposé au Conseil Municipal :

✕ de donner acte de la présentation faite du compte administratif dressé par le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat de clôture Exercice 2016	Part affectée à l'investissement Exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture Exercice 2017
INVESTISSEMENT	- 62 653,17		112 741,38	50 088,21
FONCTIONNEMENT	50 727,58	50 727,58	959,64	959,64
TOTAUX	- 11 925,59		113 701,02	51 047,85

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total

INVESTISSEMENT				
DEPENSES	176 953,17	64 211,79	0,00	112 741,38
RECETTES	176 953,17	176 953,17	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	112 000,00	110 410,44	0,00	1 589,56
RECETTES	112 000,00	111 370,08	0,00	629,92
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	288 953,17	174 622,23	0,00	114 330,94
TOTAL GENERAL DES RECETTES	288 953,17	288 323,25	0,00	629,92

Après discussion, le compte administratif de l'exercice 2017 de l'Aquarium est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, Monsieur Michel RUAS sort de la salle et ne prend part au vote.

Madame Gisèle GEOFFRAY propose à l'Assemblée l'adoption de ce compte :

ADOpte A L'UNANIMITE.

Le rapporteur présente de manière détaillée le compte administratif de l'Aquarium à l'Assemblée.

Jean-Pierre BROQUIN : pour le budget primitif, est-ce qu'on garde le personnel sur le budget de l'Aquarium ?

Le Maire : oui, car on ne peut pas encore savoir si on aura un repreneur pour ce bâtiment et la création d'une nouvelle activité.

Gisèle GEOFFRAY : Jacques-Olivier GAUBIAC a été affecté au Service de l'Eau et sera donc pris en compte sur le budget de l'Eau.

N°2018_02_041 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'AQUARIUM

Madame Gisèle GEOFFRAY présente :

Vu l'excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2017 soit 959,64 €

Vu l'excédent d'investissement cumulé au 31/12/2017 soit 50 088,21 €

Décide de reprendre l'excédent de fonctionnement soit 959,64 € au compte 002 excédent antérieur reporté, section de fonctionnement recettes

Décide de reprendre l'excédent d'investissement soit 50 088,21 € au compte 001, excédent antérieur reporté section d'investissement recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2018_02_042 – BUDGET PRIMITIF 2018 DE L'AQUARIUM

Monsieur Didier GOUT présente le projet de budget primitif 2018 de l'Aquarium qui est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

C'est ainsi que :

- ✕ les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 82 200,00 €.
- ✕ les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à la somme de 168 000,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

Le rapporteur présente l'ensemble du budget primitif 2018 de l'Aquarium à l'Assemblée.

Le Maire propose de provisionner 50 000 € supplémentaires en investissement afin, d'éventuellement, de réaliser des travaux de réhabilitation des locaux à hauteur de 100 000 € Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent donc à la somme de 168 000 € (capital des emprunts compris).

N°2018_02_043 – COMPTE DE GESTION 2017 DU SERVICE DE L'EAU

Monsieur Didier GOUT présente :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats, le compte de gestion est dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Monsieur Didier GOUT propose à l'Assemblée :

✕ de statuer sur l'ensemble des opérations effectués du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, ainsi que l'exécution du budget de l'exercice 2017 et sur la comptabilité des valeurs inactives,

✕ de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire n'appelle d'observation ni de réserve de sa part,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2018_02_044 – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU SERVICE DE L'EAU

Monsieur Didier GOUT présente :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2017 concernant l'Eau, il est proposé au Conseil Municipal :

× de donner acte de la présentation faite du compte administratif dressé par la Maire, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat de clôture Exercice 2016	Part affectée à l'investissement Exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture Exercice 2017
INVESTISSEMENT	505 763,99		- 702 689,13	- 196 925,14
EXPLOITATION	742 784,69		295 676,00	1 038 460,69
TOTAUX	1 248 548,68			841 535,55

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 245 859,69	363 989,38	0,00	363 989,38
RECETTES	1 245 859,69	659 665,38	0,00	659 665,38
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 216 323,68	1 280 615,14	0,00	1 280 615,14
RECETTES	3 216 323,68	577 926,01	0,00	577 926,01
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	4 462 183,37	1 644 604,52	0,00	1 644 604,52
TOTAL GENERAL DES RECETTES	4 462 183,37	1 237 591,39	0,00	1 237 591,39

Après discussion, le compte administratif de l'exercice 2017 de l'Eau est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, Monsieur Michel RUAS sort de la salle et ne prend part au vote.

Madame Didier GOUT propose à l'Assemblée l'adoption de ce compte :

ADOpte A L'UNANIMITE.

Le rapporteur présente de manière détaillée le compte administratif 2017 du Service de l'Eau.

N°2018_02_045 – AFFECTATION DES RESULTATS DU SERVICE DE L'EAU

Monsieur Didier GOUT présente :

Vu l'excédent d'exploitation cumulé au 31/12/2017 soit 1 038 460,69 €

Vu le déficit d'investissement cumulé au 31/12/2017 soit 196 925,14 €

Décide de reprendre le déficit d'investissement soit 196 925,14 € au compte 001 déficit antérieur reporté, section investissement, dépenses.

Décide de reprendre l'excédent d'exploitation en partie soit 196 925,14 € au compte 1068, autres réserves section d'investissement recettes et le solde soit 841 535,55 € au compte 002 excédent antérieur reporté, section d'exploitation recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2018_02_046 – BUDGET PRIMITIF 2018 DU SERVICE DE L'EAU

Monsieur Didier GOUT présente le projet de budget primitif 2018 du Service de l'Eau qui est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

C'est ainsi que :

✕ les recettes et les dépenses d'exploitation s'équilibrent à la somme de 1 142 468,55 €.

✕ les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à la somme de 2 445 057,96 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

Le rapporteur présente l'ensemble du budget primitif 2018 du Service de l'Eau à l'assemblée en précisant, qu'à la demande du Trésorier, ici présent, il a été prévu 30 000 € pour l'amortissement de ouvrages du Service de l'Eau ainsi que pour l'amortissement des subventions perçues lors de la réalisation de ces mêmes ouvrages.

Le Maire : l'Etat nous impose d'amortir nos investissements afin de pouvoir financer leurs renouvellements. En effet, il fait savoir qu'aujourd'hui, nous avons bénéficié de très bons taux de financement de la part de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental mais ces subventions sont amenées à disparaître rapidement car l'Etat demande aux collectivités propriétaires de ouvrages d'eau potable d'assumer financièrement le renouvellement des ouvrages existants.

N°2018_02_047 – OUVERTURES DE CREDITS A LA SECTION INVESTISSEMENT AU BUDGET DE LA COMMUNE

Madame Gisèle GEOFFRAY propose, à l'Assemblée, une ouverture de crédit :

1 - de 20 000 € au compte 2188-066 (autres immobilisations corporelles) pour le remplacement de la chaudière du gymnase, montant 15 582 € et l'achat de radars pédagogiques pour un montant de 3 408,05 €

2 - de 150 000 € au compte 2135-194 (installations générales) pour les travaux de rénovation de l'Espace Paulhan

3 - de 23 000 € au compte 2111 (terrains nus) pour l'achat des terrains SCI PIVEL et FOING.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2018_02_048 – REFECTION DE LA TOITURE DE L'ECOLE PRIMAIRE – SIGNATURE DU DEVIS

Monsieur Yves GALTIER informe l'Assemblée que pour la réfection de la toiture de l'Ecole Primaire, une consultation a été lancée pour le remplacement de trois chéneaux en zinc, ces travaux étant pris en charge dans le cadre de la garantie décennale.

Deux propositions nous ont été remises :

- Entreprise SO.P 34 pour un montant de 65 847,00 € HT soit 79 016,40 € TTC
- Entreprise Eurl Zinc Uzès pour un montant de 56 043,66 € HT soit 67 252,39 € TTC

Après analyse des offres, je vous propose de retenir l'offre de l'entreprise Eurl Zinc Uzès.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCORTE le choix de l'entreprise Eurl Zinc Uzès (30700 – MONTAREN ST MEDIERS) pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture de l'Ecole Primaire s'établissant comme suit :

56 043,66 € HT soit 67 252,39 € TTC, pour effectuer ce chantier.

AUTORISE Le Maire à signer le devis de travaux et toutes les pièces correspondantes.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE.

Le Maire : ces travaux sont pris en charge par l'assurance décennale qui considère que le remplacement de trois chéneaux permettra de régler définitivement le problème d'infiltration d'eau au niveau de la toiture. Si, au terme de ces travaux, il apparaît que les infiltrations d'eau ne sont pas terminées, nous procéderons à une nouvelle déclaration auprès de la société d'assurance.

N°2018_02_049 – OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'importance du respect des obligations légales de débroussaillage (ODL) pour la protection des biens et des personnes.

La réalisation de ce débroussaillage réglementaire obligatoire, est hétérogène et notamment insuffisante.

Afin d'informer au mieux la population quant à cette obligation, les actions suivantes ont été menées :

- communication via le journal communal,
- communication via le site internet de la commune
- affichage public
- information données lors des réunions publiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le Maire : le Préfet nous demande quelles sont les mesures que la Commune a engagé pour inciter les propriétaires à débroussailler 50m autour de leur propriété bâtie. Je vous rappelle que nous n'avons plus le droit de brûler de végétaux dans le Gard.

Jean-Pierre BROQUIN : c'est vrai que c'est pas idiot, on prend la voiture pour emmener les déchets verts à la déchetterie et on brûle un peu de carburant à la place...

N°2018_02_050 – ENGAGEMENT PARTENARIAL DEFINI ENTRE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU GARD, LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU GARD ET LE CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES D'ANDUZE

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un engagement partenarial défini entre la Commune de SAINT JEAN DU GARD, la Direction Départementale des Finances Publiques du Gard et le Centre des Finances Publiques d'ANDUZE.

Cet engagement a pour objectif :

- 1 – de faciliter la voie de l'ordonnateur en développant et en enrichissant les échanges
- 2 – d'améliorer l'efficacité des procédures en modernisant et en optimisant les chaînes de recettes et de dépenses
- 3 – d'offrir une meilleure lisibilité aux décideurs locaux en améliorant la qualité comptable et une meilleure visibilité lors du vote du budget primitif par une reddition précoce des comptes de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à signer l'engagement partenarial,

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le Maire : nous sommes très contents du travail réalisé avec le personnel de la Trésorerie d'ANDUZE et principalement Monsieur le Trésorier Principal ici présent.

Gisèle GEOFFRAY : merci à Monsieur le Trésorier. C'est la 1^{ère} année que nous votons les comptes de gestion au mois de février. Cela reflète la réactivité de Monsieur le Trésorier Principal.

N°2018_02_051 – PROGRAMME DE TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAUX USEES - AVENANT N°2

Monsieur Yves GALTIER rappelle à l'Assemblée que par délibération n°2016_10_141 le Conseil Municipal a approuvé le choix de l'entreprise TP CABRIT SARL pour la réalisation des travaux d'extension du réseau d'assainissement au « Chemin du Ruisseau », au quartier « Cachar » et au quartier « Saoutadou » pour un montant global de 82 532,06 € HT soit 99 038,47 € TTC détaillé comme suit :

Lot n°1 « Canalisations » :

Tranche 1 : « Extension Chemin du Ruisseau » : 28 321,95 € HT soit 33 986,34 €
TTC
Tranche 2 : « Extension au quartier Cachar » : 12 299,67 € HT soit 14 759,60 € TTC
Tranche 3 : « Extension au quartier Saoutadou » : 41 910,44 € HT soit 50 292,53 €
TTC

Monsieur Yves GALTIER rappelle également à l'Assemblée que par délibération n°2017_07_118 le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°1 au marché de travaux de la Tranche 1 faisant passer le montant global du marché à 83 266,01 € HT soit 99 919,21 € TTC détaillé comme suit :

Lot n°1 « Canalisations » :

Tranche 1 : « Extension Chemin du Ruisseau » : 29 055,90 € HT soit 34 867,08 €
TTC
Tranche 2 : « Extension au quartier Cachar » : 12 299,67 € HT soit 14 759,60 € TTC
Tranche 3 : « Extension au quartier Saoutadou » : 41 910,44 € HT soit 50 292,53 €
TTC

Et entraînant une augmentation du marché de travaux pour la Tranche 1 de 2,59%.

Monsieur Yves Galtier informe l'Assemblée que lors de la réalisation des travaux d'extension du réseau d'assainissement au quartier « Cachar » et à la demande des services départementaux, il a été nécessaire de réaliser un enrochement en contre haut de la route départementale afin de garantir la stabilité des terres entraînant une plus-value pour la Tranche 2 de 8 885,01 € HT soit 10 662,01 € TTC.

Il informe également l'Assemblée que suite à la décision des habitants du quartier « Saoutadou » de ne plus se raccorder au réseau de collecte des eaux usées, il a été décidé de ne plus réaliser l'extension prévue dans ce quartier. En contrepartie et à la demande des habitants du quartier de la Gare, la commune a décidé de réaliser une extension du réseau d'assainissement dans ce secteur.

L'enveloppe du marché de la Tranche 3 a donc été utilisée en partie pour la réalisation de l'extension du réseau d'eaux usées au quartier de la Gare entraînant une moins-value pour la Tranche 3 de 33 103,38 € HT soit 39 724,06 € TTC.

L'ensemble des modifications apportées au marché de travaux de l'entreprise TP CABRIT SARL entraîne une baisse de 28,45% sur le montant initial du marché faisant passer celui-ci à 59 047,65 € HT soit 70 857,18 € TTC détaillé comme suit :

Lot n°1 « Canalisations » :

Tranche 1 : « Extension Chemin du Ruisseau » : 29 055,90 € HT soit 34 867,08 €
TTC
Tranche 2 : « Extension au quartier Cachar » : 21 184,68 € HT soit 25 421,62 € TTC
Tranche 3 : « Extension au quartier de la Gare » : 8 807,07 € HT soit 10 568,48 €
TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n°2 au marché de travaux de l'entreprise TP CABRIT SARL entraînant une moins-value de 28,45% et faisant passer le marché de travaux à 59 047,65 € HT soit 70 857,18 € TTC détaillé comme suit :

Lot n°1 « Canalisations » :

Tranche 1 : « Extension Chemin du Ruisseau » : 29 055,90 € HT soit 34 867,08 € TTC

Tranche 2 : « Extension au quartier Cachar » : 21 184,68 € HT soit 25 421,62 € TTC

Tranche 3 : « Extension au quartier de la Gare » : 8 807,07 € HT soit 10 568,48 € TTC

AUTORISE Le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de travaux et toutes les pièces correspondantes.

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2018_02_052 – VIDEO PROTECTION - APPROBATION DU PROJET DE MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION – DEMANDE DE FINANCEMENT A L'ETAT AU TITRE DE LA DETR 2018 – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2017_04_054

Monsieur le Maire

- rappelle à l'Assemblée que par délibération n°2017_04_054 en date du 10 Avril 2017, le Conseil a approuvé le projet de mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection comportant 22 caméras pour un montant global de l'opération s'élevant à 185 520,00 € HT soit 222 624,00 € TTC et sollicité l'aide de l'Etat au titre du FIPDR 2017.

- précise à l'Assemblée que, suite à la réception de l'arrêté préfectoral n° 2017290-023 autorisant la commune à mettre en place un système de vidéoprotection comportant au maximum 15 caméras et aux observations faites par les services instructeurs de l'Etat en date du 21 février 2018, il est nécessaire d'approuver un projet en cohérence avec l'autorisation préfectorale et de solliciter l'aide de l'état au titre de la DETR 2018 faute de crédit au titre du FIPDR en 2017.

- propose à l'Assemblée d'approuver le projet de mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection comportant 14 caméras dont le coût est estimé à 86 000,00 € HT soit 103 200,00 € TTC.

- précise que le nouveau plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Etat au Titre de la DETR 2018 (50%) :	43 000,00 €
Part Communale :	43 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'approuver le projet de mise en place d'un système de vidéo protection s'élevant à 86 000,00 € HT soit 103 200,00 € TTC.

- D'approuver le plan de financement détaillé comme suit :

Etat au Titre de la DETR 2018 (50%) : 43 000,00 €
Part Communale : 43 000,00 €

- Autorise le Maire à solliciter l'aide de l'Etat pour le Financement de cette opération au titre de la DETR 2018 à hauteur de 50% du coût global de cette opération.
- Atteste que le projet n'est pas engagé et demande l'autorisation de commencer les travaux sans perdre le bénéfice des subventions à venir.

ADOPTE A LA MAJORITE.

Contre : Jean-Pierre BROQUIN

Martine COSTE et Emile MOREAU ne participent pas au vote.

Le Maire : les services de l'Etat nous ayant autorisé à mettre en place 15 caméras sur le territoire communal et le dossier de demande de financement en comptant 22, il est nécessaire d'approuver un nouveau dossier en adéquation avec l'autorisation préfectorale. De plus, il y a plus de 2 ans d'attente pour le financement de ce type de dossier, l'Etat nous propose donc de financer par le biais de la DETR.

N°2018_02_053 – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX COMMUNAUX AVEC L'ASSOCIATION « LES CHARS ST JEANNAIS »

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la convention d'occupation des locaux communaux par l'association « Les Chars St Jeannais ».

Cette convention stipule les locaux concernés, les conditions financières et les obligations respectives de chacune des parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à signer la convention jointe à la présente.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Jean-Pierre BROQUIN ne prend pas part au vote.

Jean-Pierre BROQUIN : il faudrait savoir combien les associations rapportent à la Commune.

Le Maire : quel que soit ce qu'elles rapportent ou non, il faut être transparent, c'est pourquoi, je propose d'approuver cette convention et m'autoriser à la signer.

Emile MOREAU : il semble que 7,20 €/m² pour la location de locaux communaux, c'est un peu élevé. Pourquoi ne pas appliquer le tarif habituel établi à 6,00€/m² ?

Le Maire : tu as raison, il y a une erreur. Nous allons la rectifier.

Jean-Pierre BROQUIN : faisant partie de cette association, je ne participerai pas au vote.

QUESTIONS DIVERSES

✕ Martine COSTE sollicite la parole et fait lecture du texte suivant :

« En ma qualité de responsable du Festival Boulegan à l'Ostal, je souhaite faire un appel à notre maire Michel RUAS.

En effet, samedi dernier, plusieurs membres de notre association se sont rendus à l'espace Paulhan afin de se rendre compte des transformations et de prendre des dispositions nécessaires dans la préparation de notre festival qui a lieu à Pâques.

Nous sommes tous repartis avec une grosse angoisse car il reste énormément de travail à réaliser et contrairement à ce que nous avons annoncé dans l'avant dernier journal de Saint-Jean, il semble fort peu probable que la 1^{ère} tranche soit achevée fin février, soit dans deux jours !!

Il reste exactement 23 jours ouvrables d'ici Pâques, pour que les entreprises terminent le chantier et, pour ma part, suivant l'évolution des travaux, semaine après semaine, je constate que cela n'avance pas et qu'il y a très peu d'ouvriers sur le chantier, malgré les efforts que fait Yves GALTIER pour relancer les entreprises.

Il faut savoir qu'il est impossible que cette 18^{ème} édition du festival n'ait pas lieu : c'est plus de 20000 euros engagés pour la programmation, 28 contrats individuels de signés pour les musiciens, des hébergements déjà réservés pour les festivaliers dans les gîtes et les hôtels etc... Ce serait une perte énorme pour l'économie du village !!!

Aussi, au nom des membres de l'association Boulegan à l'Ostal et de tous les gens concernés, je demande à notre Maire d'intervenir avec fermeté auprès des entreprises engagées pour ce chantier afin qu'elles mettent tout en œuvre pour achever celui-ci le plus vite possible . »

Présidente Boulegan à l'Ostal

Yves GALTIER : je souhaite répondre aux remarques de Martine COSTE concernant l'avancement de travaux à l'espace Paulhan.

Concernant la 1^{ère} tranche, ceux-ci consistaient en la réalisation de :

- Renforcement de planchers
- Création de l'ascenseur
- Création de sanitaires au rez-de-chaussée
- Création des salles pour la musculation et Esca'Bloc.

Ces travaux sont, à ce jour, presque terminés. Nous sommes donc dans les délais.

Concernant les travaux de la 2^{ème} tranche, ils sont actuellement en cours de réalisation mais je ne peux pas demander aux entreprises d'avancer rapidement et d'un autre côté leurs dire que nous n'avons pas de crédit ouvert et qu'ils doivent attendre le vote du budget 2018 pour être payés ? Ces travaux de la 2^{ème} tranche comportent :

- La Grande salle
- Les rangements
- Les sanitaires du 1^{er} étage
- La création de l'office.

Martine COSTE : l'état de la cuisine, des bars et de la grande salle actuellement ne nous permettra pas d'organiser les festivités de Boulegan dans le respect des normes de sécurité en vigueur. Il n'est pas possible d'accueillir 1 500 personnes dans de telles conditions et il ne reste que 3 semaines.

Yves GALTIER : je ne peux malheureusement pas faire passer la commission de sécurité avant fin du mois de mars, les travaux n'étant pas finis.

Martine COSTE : les portes ne sont même pas posées, c'est un véritable chantier.

Didier GOUT : tout sera cloisonné avant les festivités comme pour les Dimanches Vets afin de sécuriser le chantier.

Le Maire : je te propose d'assister à la prochaine réunion de chantier, vendredi prochain à 9H 00. Tu pourras y poser toutes les questions que tu souhaites et demander les aménagements nécessaires à l'organisation des festivités. Es-tu disponible ?

Martine COSTE : oui, je serai présente.

✘ Comme le prévoit l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Gisèle GEOFFRAY donne la liste des déclarations d'intention d'aliéner des mois d'octobre et novembre 2017, reçues et pour lesquelles la Commune n'exerce pas son droit de préemption:

- section C n°394 – Camp Long.

✘ Gisèle GEOFFRAY informe l'Assemblée que des conventions sont en train d'être rédigées pour les occupations du domaine publics des commerçants, restaurants, bars et autres.